



**Fédération des Côtes d'Armor
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

Ploufragan, le jeudi 30 janvier 2020

**DDTM des Côtes d'Armor
Service Environnement
Unité Eau et Milieux Aquatiques**

**1 rue du Parc
CS 52256
22022 SAINT BRIEUC Cedex**

Adresse

7 rue Jean Rostand
22440 Ploufragan

☎ : 02 96 68 15 40

✉ : federationpeche22@orange.fr

Objet : Aménagement du plan d'eau de Robien

V/ Ref. : AEU_22_2019_89_l'aménagement du plan d'eau de Robien_22-2019-00507

N/ Réf. : ML /30_01_2020/ AD

Affaire suivie par Alain Dumont

Monsieur le Directeur,

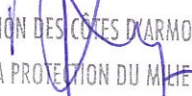
Par saisine du 16 décembre 2019, vous sollicitez notre avis sur le dossier cité en objet.

Celui-ci prévoit en page 20, un non-respect du débit à réserver au Gouédic afin de privilégier une alimentation en eau de Manoir Industrie par le cours d'eau. L'obligation de procéder ainsi, de même que l'impact environnemental, ne sont ni détaillés, ni justifiés dans le dossier de demande d'autorisation environnemental.

Par conséquent, nous souhaitons qu'il soit prescrit au pétitionnaire de garantir un débit réservé à la rivière suffisant en tout temps et de le vérifier.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations.

Le Président,
Maurice Lebranchu


FÉDÉRATION DES CÔTES D'ARMOR POUR LA PÊCHE
et LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
7, Rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN